

Au secours, internet a volé mon identité!



RÉSEAUX SOCIAUX

Sites sur lesquels on possède un profil sans s'y être inscrit, newsletters dont on ne peut se désabonner: la Toile ressemble à un filet, dont il est de plus en plus difficile de s'échapper.

JEAN-FRÉDÉRIC DEBÉTAZ

En général, tout part d'un e-mail innocent. L'expéditeur est connu et vous propose de rejoindre un réseau social de type Facebook. Un site qui fonctionne selon le principe: «J'ai x amis et les amis de mes amis sont potentiellement mes amis.» En toute confiance, le destinataire ouvre ce courriel et observe la marche à suivre transmise dans le lien.

C'est alors que le système pernicieux entre en action. Une fois «happée», la victime transmet sans le savoir une pléthore d'informations sur ses habitudes de netsurfing, ou l'ensem-

ble de son carnet d'adresses. Ou comment déballer une partie de sa vie numérique sans en avoir conscience...

Professeure de HEC à l'Université de Lausanne, experte internationale en sécurité et criminalité du numérique auprès d'organismes internationaux, Solange Ghernaouti Hélie connaît bien le problème: «Dernièrement, l'une de mes amies, qui est juge d'instruction à Paris, s'est retrouvée sur le site Facebook parce que sa fille l'avait inscrite. En quelques clics innocents, sa fille a, sans le savoir, offert le carnet d'adresses e-mails de sa mère.»

Les sites de réseaux sociaux sont vicieux. Les conditions générales d'utilisation de la plupart de ces plates-formes font état d'une charte annonçant que le site respecte la protection des données. Mais c'est de la poudre aux yeux. «Lorsqu'ils disent «certaines données», il ne faut pas être naïf et comprendre «toutes». Et une charte ne fait en aucun cas

force de loi! Ils font croire que c'en est une, mais c'est faux, et c'est bien fait pour la pomme des gens. Il s'agit clairement d'une protection sans aucune garantie», tempête la prof de l'UNIL.

Pour Stéphane Koch, spécialiste dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, un site comme Facebook met en avant «l'analphabétisme numérique» des gens: «C'est le parfait exem-

ple du site qui attire des personnes qui ne connaissent rien à internet. Ma mère m'a récemment demandé de l'inscrire sur Facebook afin de pouvoir discuter avec une poignée d'amis.»

Collantes newsletters

Dans le même ordre d'idées, les internautes sont aujourd'hui bombardés de newsletters dont ils ne peuvent se désabonner, même après un unique passage sur un site. Les

adresses s'achètent à prix d'or, car certaines entreprises constituent d'immenses bases de données pour cibler leurs envois. «De ma propre expérience, je sais que les newsletters sont extrêmement pernicieuses, poursuit Solange Ghernaouti Hélie. En commandant une fois un article sur le site d'Ikea, je me retrouve aujourd'hui avec une newsletter dont je ne peux me débarrasser. Idem avec Easyjet. Et ce malgré plusieurs

tentatives de désengagement.»

Et Stéphane Koch de conclure: «Il faut éduquer les gens pour qu'ils arrêtent de n'être que des consommateurs et deviennent des utilisateurs.» ■

DONNEZ VOTRE AVIS

■ Craignez-vous de laisser des traces à votre insu en surfant sur internet?

LIRE EN PAGE 20

» Une situation inextricable?

Le meilleur moyen de ne pas transmettre ses données, c'est de ne pas se rendre sur les plates-formes de réseaux sociaux. «Il faut résister à la pression sociale, ce qui est loin d'être évident», martèlent de concert Solange Ghernaouti Hélie et Stéphane Koch. «Il faudrait pouvoir se balader sur certains sites sans laisser de traces, sans cookies, comme l'on dit dans le jargon, ajoute la professeure de HEC. Or ces sites de réseaux sociaux obligent l'utilisateur

à conserver ses cookies, sans quoi il n'y a plus de services. Mais le pire dans tout cela, c'est que le consommateur en est averti.»

Autre exemple: les sites de phishing (hameçonnage), qui imitent une page connue et créent une fausse demande d'adhésion. «Il y a un manque de conscience, car les gens ne sont pas au courant, insiste Stéphane Koch. Il devient urgent que les politiques prennent le sujet à bras-le-corps et que l'on mette au point

des guides et une base de références sur laquelle les gens pourraient s'appuyer. Aujourd'hui, l'identité numérique a une crédibilité.»

Et que faire lorsqu'on s'aperçoit que des données personnelles naviguent sur le net sans notre consentement? D'un point de vue juridique, voies pénale et civile sont là pour faire respecter le droit à la personnalité: «Il y a toujours un for en Suisse, explique l'avocat Yves Burnand. Mais il est bien souvent

difficile de cibler l'auteur et donc de savoir à qui s'en prendre, dans le cas où certains sites porteraient atteinte à la personnalité. Ce qui veut dire que les solutions existent, mais qu'elles requièrent souvent des moyens financiers que le citoyen ne possède pas.»

En clair, on peut faire effacer un profil malveillant sur Facebook, mais les données prélevées existeront toujours quelque part. C'est ça, la jungle du net. **J.-F. D.**